

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

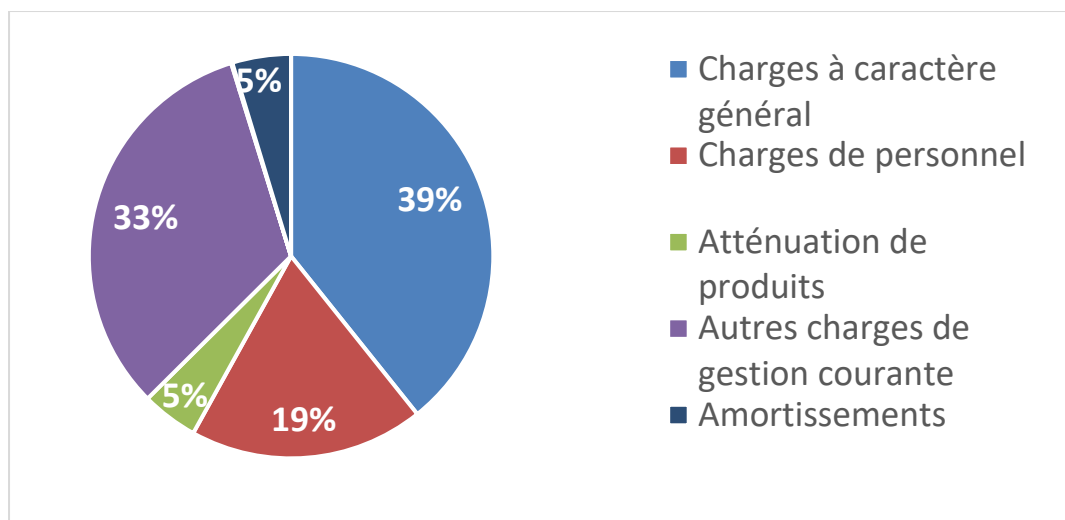
Ce budget a été présenté au conseil municipal du 20 avril 2026 avec la volonté :

- De continuer la remise à niveau de l'entretien du patrimoine communal (notamment quelques travaux de réfection de la salle des fêtes)
- De continuer les investissements voirie et sécurité incendie.
- De terminer un cheminement piéton au centre (paiement des factures sur 2026)
- De ne pas augmenter les taux de taxes locales.

1. La section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	201570 €
Charges de personnel	96353 €
Atténuation de produits	23206 €
Autres charges de gestion courante	167599 €
Charges exceptionnelles	400 €
Charges financières	78 €
Amortissements	24112 €
Virement à la section d'investissement	-€
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	513320 €

Elle s'équilibre à 513 320,27 € par rapport à 579 581,95€ en 2025.



1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général ont été estimées en prenant en compte l'augmentation du prix des énergies et des primes d'assurance et en provisionnant un montant important pour l'entretien du patrimoine communal. L'article 6288 (autres services extérieurs) a été provisionné afin de couvrir la prise en charge de destruction des nids de frelons asiatiques.

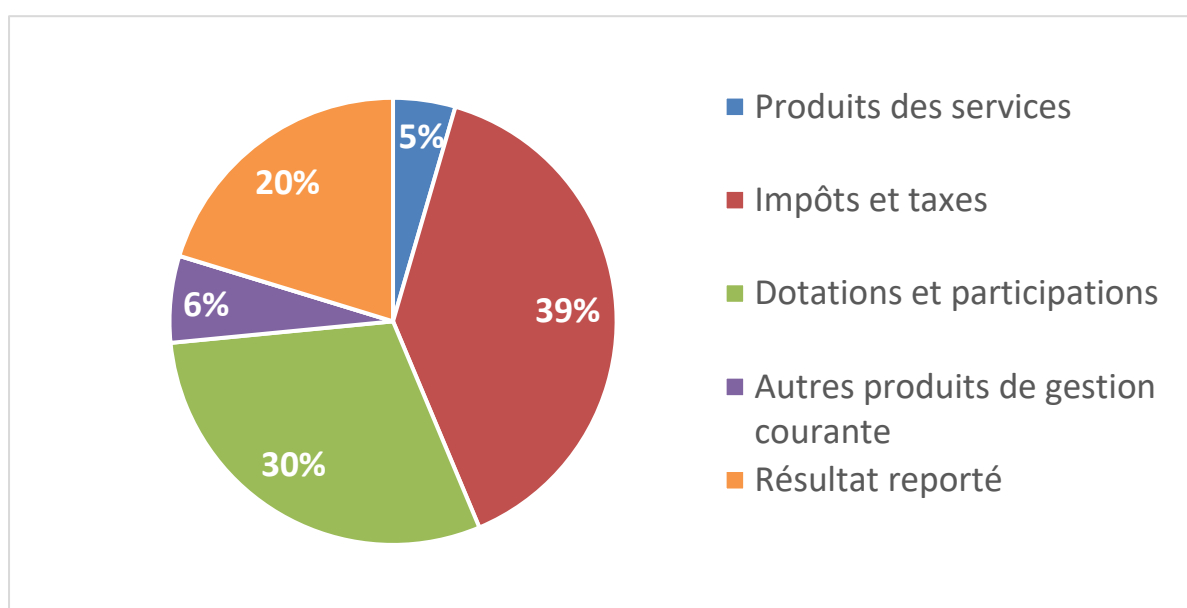
Les charges du personnel suivent l'augmentation des cotisations sociales et des cotisations aux caisses de retraite.

Les charges de gestion courante restent élevées du fait de :

- notre contribution au SIVOM de Ry qui est de 104 984,83 € pour 42 élèves de Saint Denis-le-Thibault scolarisés dans le RPI, soit 2 499,00 € par élève et par an (financement de la garderie, cantine, charges inhérentes aux enfants en maternelle et primaire).
- la revalorisation de droit des indemnités des élus pour le maire et les 3 adjoints en application de la loi du 22 décembre 2025. Cette loi améliore les indemnités de fonction notamment pour les communes de moins de 1000 habitants (10%) et les conditions d'exercice des mandats locaux, favorise l'engagement local des élus. Elle crée également un statut de l' élu local.

Les dotations aux amortissements sont passés de 11 680,00 € à 24 112,66 € couvrant les amortissements obligatoires pour une commune de 500 habitants mais aussi la mise en place de l'amortissement de travaux du centre bourg sur 15 ans.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Atténuation de charges	- €
Produits des services	23135 €
Impôts et taxes	201113 €
Dotations et participations	152863 €
Autres produits de gestion courante	32174 €
Produits exceptionnels	0 €
Résultat reporté	104033 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	513320 €



A noter que pour alimenter nos besoins d'investissement, nous avons réduit l'excédent de fonctionnement (environ 156ke) correspondant aux travaux du centre bourg - retard dans la mise en œuvre. Le règlement des factures interviendra au 2nd semestre 2026.

1.2 - Les recettes de fonctionnement

Les **impôts et taxes** augmentent de **0,8 %** du fait de la revalorisation des bases des taux défini par l'État indépendamment des taux de taxes locales qui n'augmentent pas.

Les **dotations de l'Etat** sont stables et nous restons dans le dispositif de la dotation de solidarité rurale.

Les **produits de gestion courante** sont constants, les locations de biens immobiliers étant stables ainsi que la location de la salle des fêtes.

2. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement se chiffrent à 573 531 € avec 301 591€ de restes à réaliser, soit un total de dépenses d'investissement cumulées de 271 940 € par rapport à 436 518 € en 2025.

Les recettes d'investissement attendues se chiffrent à 584 008 € avec un excédent reporté de 144 783 €.

Les dépenses envisagées concernent :

- La continuité du fond de concours pour les travaux de voirie route du Bel Event et route du Mesnil-Perruel à hauteur de 21 500 €;
- La continuité de la création d'une réserve incendie aux Houis pour un montant de 30 700,00 €.
- Le paiement des entreprises ayant réalisés les travaux pour un montant estimé de 209 109,00 € (paiement des factures au 2nd semestre 2026).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Emprunts	12558 €	Dotations et réserves	162330 €
Immobilisations incorporelles	1300 €	Subventions et cautionnements	0 €
Subventions d'équipement	4800 €	Amortissements	24113 €
Immobilisations corporelles	500 €	Opérations patrimoniales	60782 €
Opérations patrimoniales	60782 €	Virement du fonctionnement	€
Restes à réaliser	301591 €	Excédent reporté 2024	144783 €
Comptabilité distincte rattachée	192000 €	Comptabilité distincte rattachée	192000 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	573531 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	584008 €

Il convient de noter que 2026 correspond à la dernière année de l'emprunt contracté par la mairie.

3. Synthèse

Compte tenu de la stabilité des charges à caractère général ;

Compte tenu des revenus patrimoniaux stabilisés ;

Compte tenu du projet important de la création d'un cheminement piéton financé sans emprunt et sans prendre en compte des subventions éventuelles, nous avons décidé :

- o De considérer 2026 comme une année d'investissements (continuité des travaux engagés sur 2025);
- o De ne pas augmenter les taux de fiscalité locales, ce qui donne :
 - Taxe foncière bâti = 42,60 %
 - Taxe foncière non bâti = 48,38 %
 - Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) = 11,55 %

Ces taux sont révisables tous les ans lors de l'élaboration du budget communal.